

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 25 Octobre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-cinq octobre deux mil vingt et un sur la convocation du Maire en date du dix-huit octobre deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BERGEROT Véronique, Mme BORDAS Stéphanie, Mme CHEVALIER Martine, Mr PATAT Marcel, Mr PELOT Alain, Mr STIRNEMANN Claude, Mme TOURNIER-ENARD Andrée.

Absents excusés : Mr CLERGET Damien, Mr DAMBRE Patrick, Mr FAIVRE Frédéric, Mr PUIG Laurent, Mme ROUGEOT Emilie, Mr SEVY Bruno, Mme VIPREY Delphine.

Absent : -

Pouvoir de Mr DAMBRE Patrick à Mme CHEVALIER Martine et de Mr SEVY Bruno à Mr STIRNEMANN Claude.

Mme CHEVALIER Martine est élue secrétaire de séance.

Mr PELOT Alain lit le PV de la réunion du vingt-trois septembre deux mil vingt et un ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un sujet dans l'ordre du jour :

- Annulation réserve foncière ZC131

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Annulation réserve foncière ZC131
- 2- Point sur les travaux en-cours
- 3- Modification simplifiée du PLU
- 4- Taxe d'aménagement
- 5- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes
- 6- Demande d'installation d'un distributeur automatique de pizzas
- 7- Demande de subvention
- 8- Questions diverses

1 – Annulation réserve foncière ZC131 N°2021-10-47

Lors du conseil municipal du 19 mars 2021, le n° de la parcelle cadastrée et de sa superficie sont erronés.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, que lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 24 juin 2019, un Emplacement Réserve (ER) n° 1 avait été institué au profit de la Commune afin de créer un accès à la zone.

Cet emplacement réservé d'une superficie d'environ 335 m2 est en partie situé sur la parcelle cadastrée ZC131.

La Commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n° 1 dans la mesure où la voie publique initialement prévue en lieu et place de cet emplacement réservé ne présente plus d'utilité. En effet, l'accès à cette zone peut se faire par le « Chemin des Rappes ».

M. le Maire indique que l'emplacement réservé n° 1 sera retiré de la liste des emplacements réservés lors de la prochaine évolution du PLU.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal renonce à acquérir la parcelle cadastrée n° 1 d'une superficie d'environ 335 m2 et décide en conséquence de supprimer cette parcelle de la liste des emplacements réservés. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-03-14 du 19 mars 2021.

2 – Point sur les travaux en-cours

- La route de Cordondray est pratiquement terminée. Reste à ce jour la stabilisation des abords.
- La pose du plateau « Rue de la Cerisaie » est prévue avant la fin de l'année.

- La réunion avec le CAUE pour les projets d'aménagement du centre bord est prévue le 11 janvier 2022 à 15h.

3 – Modification simplifiée du PLU

Une demande pour un projet de construction d'une maison inclusive, sorte d'intermédiaire entre le maintien à domicile et l'Ehpad, et d'une maison de santé dans le périmètre de la zone artisanale a été faite auprès de la mairie. L'objectif de ce projet est de permettre aux personnes âgées de conserver l'environnement d'un « chez soi » tout en bénéficiant d'un accompagnement pérenne et de qualité.

Dans l'éventualité pour que ce projet puisse se faire, il serait nécessaire de modifier le PLU.

Le Conseil municipal souhaite prendre le temps de réfléchir sur l'éventualité d'accompagner cette proposition et reporte ce point à un prochain conseil.

4 – Taxe d'aménagement N°2021-10-48

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne souhaite pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

5- Modification du règlement intérieur du Conseil municipal des Jeunes N°2021-10-49

Suite à la réunion de préparation pour les élections du Conseil municipal des Jeunes, il serait nécessaire de modifier la composition du nombre de conseillers et de supprimer les tranches d'âges initialement prévues. Ce conseil sera composé de jeunes de 11 à 16 ans au nombre de 7 membres

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.

6- Demande d'installation d'un distributeur automatique de pizzas

Après avoir débattu, le Conseil municipal souhaite reporter sa décision à un prochain conseil.

7- Demande de subvention

M. le Maire rappelle que pour toute demande de subvention, il est nécessaire de compléter un dossier et de fournir les pièces demandées.

Les dossiers seront envoyés prochainement aux associations communales.

8 - Questions diverses

- Suite à la demande de la commune de Placey sur un projet de mobilités douces dont l'objectif est de relier cinq communes du territoire, Recologne, Franey, Lavernay, Placey et Audeux, le conseil municipal après avoir examiné le projet, émet un doute sur le tracé définit qui empreinte des chemins agricoles. Cette demande sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h25
La prochaine réunion aura lieu le Lundi 22 Novembre 2021 à 20h30**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 :

2021-10-47 Annulation réserve foncière ZC131

2021-10-48 Taxe d'aménagement

2021-10-49 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

Signature des Conseillers Municipaux présents au Conseil Municipal du 25/10/2021

PELOT Alain			
STIRNEMANN Claude		PATAT Marcel	
CHEVALIER Martine			
BAUR Christophe			
BERGEROT Véronique			
BORDAS Stéphanie		TOURNIER Andrée	